



**UIMM**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

# **PRIX 2024 DE THÈSE DE DROIT SOCIAL**

Récompense la meilleure thèse de droit social  
soutenue entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023

Travaux à soumettre avant le 6 septembre 2024

Envoyez vos travaux à [prixdethese@uimm.com](mailto:prixdethese@uimm.com)

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

## Conditions générales

Pour encourager la recherche en matière de droit du Travail ou de la Sécurité sociale, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) offre, chaque année, un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat, portant sur un sujet innovant dans ces domaines et tenant compte des problèmes concrets auxquels sont confrontées les entreprises, industrielles en particulier.

Le prix de droit social comporte une dotation financière de dix mille euros (10 000 €) attribuée par l'UIMM à l'auteur de la thèse primée par le jury. En cas d'ex aequo, l'ensemble de la dotation sera partagé par parts égales entre les lauréats.

Chaque candidat **ayant soutenu une thèse de doctorat en droit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023** est invité à adresser à l'UIMM :

- une demande écrite comportant notamment une acceptation des termes du règlement ;
- un exemplaire numérique (format pdf) de sa thèse de doctorat, qui sera conservé définitivement par le jury ;
- une attestation universitaire de soutenance avec succès de la thèse de droit social produite.

**Les candidatures peuvent être adressées jusqu'au 6 septembre 2024**, à l'adresse mail suivante :

[prixdethese@uimm.com](mailto:prixdethese@uimm.com)

### Contact

Madame Christine MALAINE

☎ 01 40 54 20 79

Le règlement du Prix peut être consulté sur le site suivant :

[uimm.lafabriquedelavenir.fr](http://uimm.lafabriquedelavenir.fr)

# Règlement

**Article 1.** L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie - UIMM - offre en 2024, sous les conditions fixées par le présent règlement, un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat portant sur un sujet de droit du Travail ou de droit de la Sécurité sociale et dont l'apport théorique tient compte des problèmes concrets auxquels sont, aujourd'hui, confrontées les entreprises, en particulier industrielles.

**Article 2.** Chaque candidat ayant soutenu une thèse de doctorat en droit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 est invité à adresser à l'UIMM - Union des Industries et Métiers de la Métallurgie - à l'adresse mail suivante : [prixdethese@uimm.com](mailto:prixdethese@uimm.com), **au plus tard avant le 6 septembre 2024** :

- une demande écrite comportant notamment une acceptation des termes du présent règlement ;
- un exemplaire numérique (format pdf) de sa thèse de doctorat, qui sera conservé définitivement par le jury ;
- une attestation universitaire de soutenance avec succès de la thèse de droit social produite.

**Article 3.** Le jury est désigné au plus tard le 6 septembre 2024, par l'UIMM, parmi des personnalités du droit du Travail ou du droit de la Sécurité sociale, françaises ou étrangères.

Le jury est chargé de désigner, parmi les thèses reçues par l'UIMM, la thèse de droit social qu'il récompense. Si le jury estime qu'aucune thèse ne mérite d'être primée, il ne peut être attribué de prix.

Les candidats seront invités à une matinée juridique de réflexion, au cours de laquelle l'UIMM remettra le prix de droit social.

**Article 4.** Le prix de droit social comporte une dotation financière de dix mille euros (10 000 €) attribuée par l'UIMM à l'auteur de la thèse primée par le jury. En cas d'ex aequo, l'ensemble de la dotation sera partagé par parts égales entre les lauréats.

**Article 5.** L'UIMM pourra convenir avec l'auteur de prendre en charge partiellement l'édition de la thèse. En cas de publication de la thèse, la couverture de l'ouvrage comportera la mention suivante : « *Prix de droit social de l'UIMM* ». Il sera également mentionné dans l'ouvrage que la thèse a été couronnée et dotée d'un prix par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.